

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 23 janvier 2026

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET Xavier ANGLEYS, Thierry POUJOL, Françoise BICHARD, Béatrice BROUETTE, Pierre-Yves CAILLIATTE, Maxime DUCAROUGE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Ludovic TINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laurent TALON à Christophe RONGET, Hervé CHATEAU à Ludovic TINET

Secrétaire de séance : Pierre-Yves CAILLIATTE

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 22 décembre 2025.

Convention de maîtrise d'ouvrage d'art du pont des Monins

Pour faire suite à la demande de la communauté de communes « Le Grand Charolais », la commune de Pierrefitte est sollicitée pour participer aux travaux de réhabilitation de l'ouvrage d'art situé sur le chemin communal des Monins et mitoyen avec la commune de Coulanges. Il permet le franchissement de la rivière Loddès.

Actuellement, cet ouvrage déjà vétuste est réalisé à partir de dalots posés côte à côte ce qui présente l'inconvénient majeur de freiner l'écoulement de l'eau dès que des embâcles s'amoncellent devant ce qui est le cas chaque fois que le débit de la rivière augmente. Par ailleurs, l'ouvrage répond ne pas du tout aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

La communauté de communes « Le Grand Charolais », compétente en matière de voirie pour la commune de Coulanges, du fait de la mitoyenneté, ne peut entreprendre des travaux sur l'ouvrage sans le consentement et la participation de la commune de Pierrefitte.

La communauté de communes « Le Grand Charolais », souhaitant porter la maîtrise d'ouvrage totale des travaux sollicite la commune de Pierrefitte par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique qui précise les conditions d'organisation, la réalisation des travaux et la répartition des coûts.

Vu le plan de financement proposé, le restes à charge pour la commune de Pierrefitte s'élèverait à 18 951€.

Deux points de vue sont discutés :

* L'opportunité d'avoir un ouvrage neuf et sécurisé grâce à un financement extérieur que l'on n'est pas sûr de retrouver plus tard.

* Un autre point de vue souligne la non-urgence de la réalisation de ces travaux d'autant plus que la circulation des engins agricoles ne sera pas beaucoup plus facilitée en largeur.

Après échanges, la participation de la commune est soumise au vote avec :

* 6 voix pour : P.Thévenoux, C.Ronget, L.Gogue, B.Brouette, M.Ducarouge, L.Talon

* 3 voix contre : X.Angleys, H.Château, T.Poujol

* 4 abstentions : F.Bichard, D.Maurice, P-Y.Cailliatte, L.Tinet

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique, sous réserve de l'attribution par la communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire » d'un fond de concours exceptionnel à hauteur de 50% de la participation de la commune.

Demande de fond de concours intercommunal exceptionnel

Pour faire suite à la convention de maîtrise d'ouvrage unique signée avec la Communauté de Communes « Le Grand Charolais » pour la réhabilitation du pont des Monins, le Conseil Municipal a l'unanimité sollicité la communauté de Communes « Entr'Allier Besbre et Loire » pour l'octroi d'un fond de concours exceptionnel équivalent à 50% de la participation de la commune :

Participation de la commune : 18 951.37€

Fond de concours exceptionnel : 9 475.50€

Autofinancement : 9 475.87€

Le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2026

Approbation PLUI

Pour la seconde fois, l'arrêt du PLUI est proposé à chaque commune.

Lors du premier vote, pour contester la forme, le Conseil Municipal s'était abstenu à l'unanimité. Monsieur le Maire propose cette fois de se prononcer sur le fond afin que le PLUI puisse avancer sur l'étape suivante qui est l'enquête publique.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve l'arrêt du PLUI par :

* 7 voix pour : P.Thévenoux, L.Gogue, B.Brouette, L.Talon, P-Y.Cailliatte M.Ducarouge, D.Maurice

* 6 abstentions : C.Ronget, F.Bichard, L.Tinet, X.Angleys, H.Château, T.Poujol

Le Conseil Municipal maintient ses réserves exprimées précédemment et particulièrement :

* Le classement de la parcelle ZN0025 en zone UX

* Le reste de la parcelle ZS0014 en zone 2AUB

* La suppression du zonage agricole sur les parcelles ZV 14, 16, 18, 19, 21, 27 et ZX20 qui constituent l'aire de repose de Pierrefitte sur l'autoroute

* Le légendage de la parcelle ZS 107 pour la base de loisirs avec la couleur correspondante jusqu'au canal.

Camping : création d'un contrat pour accroissement d'activité

Les dates d'ouverture et de fermetures du camping municipal ayant été fixées, il est nécessaire de créer un contrat pour accroissement d'activité pour un agent contractuel à durée déterminée du 4 avril au 31 octobre à hauteur de 4 heures par jour.

Questions et informations diverses

Plantation haie : La date du 24 février est retenue pour réaliser les plantations au gîte. Les enfants scolarisés seront attendus vers 10h pour participer aux travaux. Les personnes souhaitant participer seront les bienvenues.

Demande de « La Péniche » : Alexandra et Laurent sollicitent les services de la commune pour démonter le vieux plancher devant le chalet qui n'est plus utilisable en l'état.

L'autorisation du Conseil est aussi demandée pour qu'ils réalisent à leurs frais des reprises de peinture sur la partie basse de la façade Nord (côté canal).

Le Conseil Municipal autorise ces travaux et laisse le choix de la peinture à Alexandra et Laurent. Le parquet sera démonté avant le printemps.

Gîte et mobil-homes : l'acte de vente ayant été signé, la commune est officiellement propriétaire depuis le 22 janvier. Afin de remédier aux différents problèmes de production d'eau chaude qui se sont succédés ces derniers temps, le Conseil Municipal accepte la proposition de la communauté de communes qui financerait un chauffe-eau complémentaire. Le Conseil Municipal souhaitant pérenniser la production d'eau chaude solaire propose d'étudier la remise en état du producteur d'eau chaude.

Remplacement Christine REGOND : Le contrat de Christine REGOND se terminant le 30 avril pour cause de départ en retraite, le Conseil Municipal décide de terminer l'année scolaire avec un prestataire de services pour la fourniture des repas à la cantine. Des devis seront demandés.

Une personne sera recrutée reprendre les missions de Madame REGOND pour la mise en place, le service des repas et l'entretien des bâtiments communaux. La solution intérimaire sera priorisée.

La prochaine équipe municipale disposera ainsi de plus de temps et d'informations pour préparer la prochaine rentrée scolaire.

Panneau d'information touristique à la halte nautique : Le Conseil Municipal souhaite que ce panneau soit fini de restaurer avant la prochaine saison touristique, le devis d'une impression des adhésifs est validé pour un montant de 305.44€.

Pascal THEVENOUX, Maire

Pierre-Yves CAILLIATTE, Secrétaire de séance